



## AVIS PUBLIC

### CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par le présent donné par le soussigné qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal le **12 février 2024 à 20 h**, à l'hôtel de ville de Nouvelle situé au 470, rue Francoeur. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

L'immeuble est situé au **38, route de Miguasha Est, lot 5 875 449** du Cadastre du Québec. La demande consiste à accepter la demande de dérogation mineure suivante :

- Permettre que le bâtiment accessoire soit localisé dans la cour avant plutôt que dans la cour latérale et arrière tel que prescrit par l'article 4.2.3 du règlement de zonage numéro 325.1.

Les personnes ou organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur la demande pourront se faire entendre lors de cette séance.

Pour obtenir de l'information sur les demandes de dérogation mineure, veuillez communiquer par courriel à l'adresse : [urbanisme@municipalitenouvelle.com](mailto:urbanisme@municipalitenouvelle.com).

Donné à Nouvelle, le 25 janvier 2024.

Benoit Cabot  
Directeur général et greffier-trésorier